

Comité Local d'Information et de Concertation

de la société ARKEMA à BALAN (01)

Réunion n°3 du 21 décembre 2010

mairie de Balan, salle polyvalente

Les membres du collège « administration »

- M. le préfet de l'Ain, représenté par Mme DEMARET, Directrice de cabinet
- M. Alexis LAMY, préfecture de l'Ain, SIDPC
- M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par M. Yves-Marie VASSEUR
- M. Philippe COMBE, DDT
- M. Jérôme TARASCHINI, SDIS 01

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- M. Bernard GLORIOD, maire de la commune de Balan
- M. Michel HORNOT, adjoint au maire de la commune de Béligneux

Les membres du collège « exploitant »

- M. Olivier THOMAS, responsable des opérations regroupant les services Exploitation et le service Clients de la Sté Arkema
- M. Jacques DEREGNAUCOURT, Arkema Balan
- M. Stephan GENIE, Arkema Balan
- M. Christophe LOPEZ, SNCF Rhône-Alpes, représente M. Sébastien DROGUE, Direction régionale SNCF, chargé des études

Les membres du collège « salariés »

- M. Yvon ROZIER, secrétaire du CHSCT Arkema Balan
- M. Eric JEANNEY, membre du CHSCT Arkema Balan

Les membres du collège « riverains »

- M. Jean-Claude ROBERT, habitant de Balan « Parc des Chênes »
- Mme Elvine BENETIN, association de la Côtière

Etaient également présents :

- Mme Béatrice COLIN, Arkema Balan
- M. Yves MEYER, mairie de Béligneux
- M. Ivan SUJOBERT, DREAL Rhône Alpes,
- M. Gérard BERNE, secrétaire du SPIRAL, secrétaire du CLIC
- Mme Corinne THOMAS, agence EDEL, chargée d'assister le secrétariat du CLIC.

Sont excusés :

- M. BROUDER, représenté par M. THOMAS, Arkema
- M. Bernard SIMPLEX, maire de la commune de Dagneux
- M. André BURLET, maire de la commune de Bressoles
- M. Francis SIGOIRE, maire de la commune de Béligneux
- Mme Fabienne RIVAUT-GIRARD, Directrice de la maison familiale rurale de Balan

M. GLORIOD, maire de Balan, président du CLIC, ouvre la réunion et rappelle que la dernière date de 2009. Depuis cette réunion ont eu lieu :

- des rencontres entre l'Etat et l'industriel ;
- une révision simplifiée du PLU, tenant compte de l'évolution de la réglementation et de l'arrêté de prescription du PPRT, et permettant à la commune de reprendre ses activités sur le plan urbanistique sans évolution inflationniste qui n'est pas le reflet de l'équipe municipale en place.

Mme DEMARET, sous-préfète et directrice de cabinet du préfet de l'Ain, remercie M. le maire de son accueil et indique sa satisfaction de participer à cette réunion importante, rendez-vous annuel au cours duquel le responsable de l'entreprise vient présenter les mesures de maîtrise des risques prises sous le contrôle de l'Etat.

I. Rappel sur le fonctionnement du CLIC

M. VASSEUR, DREAL UT01, rappelle la vocation du CLIC et les règles de sa création (nom, membres, objet etc.). L'arrêté de création du CLIC date du 20 mai 2008. Depuis cette date, deux réunions ont eu lieu :

- l'une pour présenter des notions de risque puis Arkema a présenté le site et le bilan annuel sécurité- environnement du site. Avait aussi été évoqué la campagne d'information préventive.
- en avril 2009, la DREAL a présenté la démarche PPRT et le périmètre d'étude du PPRT, ainsi qu'un exercice de sécurité.

Dans le cadre du PPRT, le CLIC fait partie des POA. Il a aussi un rôle à jouer dans le cadre de la concertation. Un membre du CLIC est à désigner pour participer de droit aux réunions des POA.

Le CLIC émet un avis sur le projet de PPRT et est informé du bilan annuel risques sécurité et environnement de l'entreprise ainsi que des projets d'extension, les plans d'urgence et les exercices réalisés ou à venir.

Une réunion a lieu par an. Des réunions exceptionnelles sont possibles. Le SPIRAL assure le secrétariat du CLIC.

Un décret précisera les modalités de transformation des CLIC en CSS (Commission de Suivi de Site) en 2011.

Un site Internet existe pour informer les membres des CLIC, et tous les documents pour la réalisation des PPRT et des informations pédagogiques telles que « Regards sur le Risque » y sont accessibles.

II. Avancée du PPRT, par M. Ivan SUJOBERT, DREAL Rhône Alpes

L'examen des études de dangers (EDD) par l'administration permet d'établir une liste des phénomènes dangereux et de déterminer les dangers contre lesquels il convient de se protéger . Arkema a découpé en 5 études de dangers les risques existant sur le site : voir présentation, diapositive n°2.

- EDD 1 : stockage et approvisionnement CVM : l'examen est terminé. Une tierce expertise a validé les positions d'Arkema .
- EDD 2 : l'atelier PVC 2 B a suivi le même historique, l'Etat a sollicité l'avis d'un tiers-expert.
- EDD 3 : utilités et études d'établissement communes aux différentes installations.
- EDD 4 : dans l'atelier PEVA, une substitution de produits va avoir lieu. Un liquide inflammable qui aura pour conséquences d'avoir des distances d'effets bien moindre sera utilisé en lieu et place d'un gaz inflammable

- EDD 5 : PVC 1 A et 2A est en cours d'examen.

L'examen de ces EDD, , permettent d'avoir une réduction d'exposition aux risques par rapport au périmètre d'étude. Les impacts sur le territoire, pour la maîtrise de l'urbanisation seront moins étendus que le périmètre d'étude du PPRT prescrit .. En particulier, les phénomènes 4 et 5 qui sont assez lointains sont modifiés.

- 5 : atelier PEVA sur rupture du plus gros piquage par surpression. Arkema a apporté des éléments pour dire qu'il est physiquement impossible. Un tiers expert a confirmé ce point.
- 4 : fuite de télogène, propylène qui sera remplacé par du propanal. On n'aura plus cet effet de nuage avec un risque de surpression lointain.

Il y a eu aussi des progrès méthodologiques depuis 2009,

La cartographie interviendra quand l'examen de toutes les EDD seront terminées pour avoir l'ensemble des aléas représentés.

Le calendrier du PPRT

Le 27 janvier 2010, le PPRT a été prescrit et la liste des POA (personnes et organismes associés) a été définie.

Les POA seront associés pour élaborer la réglementation fine qu'impose l'application d'un PPRT sur le territoire.

Compte tenu des délais de la phase d'étude technique (élaboration des cartographies des aléas et des enjeux), l'élaboration du PPRT prescrite initialement en 18 mois nécessitera sûrement une prorogation.

La stabilisation des aléas aura lieu au 1^{er} trimestre 2011, la cartographie des enjeux pourra alors être réalisée.

Le périmètre d'étude montre que seules les communes de Dagneux et Balan sont concernées.

Mme DEMARET prend acte des dernières EDD. Elle indique que le site est complexe. A partir du moment où l'on aura achevé l'examen de la 5^{ème} étude , les aléas pourront être figés. . Le délai de 18 mois est un objectif générique pour les PPRT, mais l'essentiel est d'aboutir au PPRT et de donner toute la place à la concertation en directe avec les POA. Le retard n'est pas une perte de temps puisqu'il a permis de réduire les zones qui seront réglementées. Elle remercie les services et l'industriel pour ce travail. Un arrêté préfectoral sera pris pour proroger le délai, l'idée est que le délai de prorogation soit raisonnable.

III. Présentation du site Arkema Balan par M. Olivier Thomas, représentant M. Hervé Brouder, directeur du site de Balan.

M. THOMAS donne des éléments d'identité du site. Il est à noter que des sous-traitants interviennent sur le site : 70 à 80 équivalents temps plein.

Concernant les produits au cœur de l'activité, le marché du PVC est très concurrentiel et une forte réduction des ventes a été notée en 2008 et 2009. Aujourd'hui, l'usine est en «sortie de crise», donc fragile.

L'atelier pour la fabrication des Vinyl Acétate Haute Teneur (EVA HT) a démarré en mai 2005. Il a fait l'objet d'une reconversion. L'investissement était de 50 millions d'euros à l'époque. La capacité de production est de 72 000 t/ an, avec une forte demande du marché. Cet atelier est donc stratégique pour Arkema.

Concernant la Santé, sécurité, environnement, qualité : l'atelier 1A, produisant du PVC, installé depuis 1966, était d'une génération très ancienne (la capacité théorique de production, de 4 000 tonnes / an, est à comparer avec les réacteurs dernière génération, qui produisent 170 000 tonnes par an en deux lignes). Cette section a donc été arrêtée courant 2010. Le dossier d'arrêt

définitif sera déposé courant 2011. La section de séchage de cette atelier a cependant été conservée.

Concernant la prévention des risques, l'hygiène et les conditions de travail, Arkema a investi, en 2009, plus de 1,5 millions d'euros, et en 2010 plus de 3 millions d'euros pour mettre en oeuvre :

- en 2009, 65 modifications d'installation,
- en 2010, 125 modifications.

M. THOMAS passe la parole au responsable HSQE de l'entreprise pour exposer les éléments de maîtrise du risque sur le site.

Après un rappel des dispositions réglementaires, il indique que 13 incidents mineurs ont nécessité l'intervention des pompiers internes au site.

En matière de système de management de la sécurité, 6 équipiers d'intervention sont formés au feu.

Concernant le contrôle du système de gestion de la sécurité : En 2009, deux arrêtés de mise en demeure de la DREAL ont conduit à des travaux d'amélioration du site.

M. GENIE, directeur des ressources humaines du site de Balan, explique les dispositions en matière de communication externe envers les parties prenantes et les riverains du site de Balan. Il juge que le site de Balan est globalement bien accepté par la société civile environnante.

Questions et commentaires sur la présentation :

Au nom de Francis SIGOIRE, vice-président de la communauté de communes en charge des transports, le maire de Balan souhaite informer Arkema de la réflexion en cours autour des transports des salariés du site (et des autres entreprises du secteur).

Il est nécessaire de connaître l'origine géographique des salariés afin d'adapter au mieux les transports en commun (TER et de bus). Des partenariats pourraient donc être envisagés avec Arkema pour optimiser ces transports.

M. COMBE, DDT, ajoute qu'à ce stade de la réflexion, il pourrait être intéressant d'intégrer les études de danger à cette planification des transports, afin de limiter au mieux le passage et donc l'exposition de personnes dans les zones impactées.

M. GENIE estime intéressant de mener cette réflexion à plusieurs, et demande sous quel délai ce plan de transports en commun doit être effectif.

M. le maire de Balan espère qu'au 1er septembre 2012 cette concertation sera terminée.

M. ROZIER a deux questions complémentaires :

- Le tracé du CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) a-t-il une incidence sur le périmètre ?
- Où en est le projet de pont-rail qui date de 2001 ?

M. VASSEUR rappelle que le sujet du CFAL a été abordé lors du CLIC du 29 avril 2009, et que son tracé est tangent au périmètre d'étude. Il sera donc probablement en zone d'aléa faible. Concernant le pont, M. VASSEUR n'a aucun élément supplémentaire, d'où l'association de RFF aux réunions de POA.

M. GLORIOD, maire de la commune de Balan, précise que la communauté de communes s'est positionnée contre l'emplacement du fuseau A du CFAL. L'enquête publique relative à ce fuseau devrait avoir lieu au 2ème trimestre 2011. Préalablement à cette enquête, un tracé alternatif, appelé fuseau C, va être proposé à RFF, afin d'effectuer un comparatif précis.

Concernant le pont-rail, M. GLORIOD rappelle que le projet de suppression du passage à niveau n°19 a été perturbé par le tracé provisoire du CFAL. La déviation concernant ce passage est entre-temps devenue la responsabilité du Conseil Général. Celui-ci a missionné une étude, avec une réflexion globale pour impacter au minimum le territoire. La réponse apportée est donc peu satisfaisante pour l'instant en termes de sécurité d'usage, de flux de circulation et en cas d'accident chez Arkema, les différentes parties sont en attente de nouveaux éléments.

M. GLORIOD confirme par contre que le passage à niveau n° 20 sera supprimé au premier trimestre 2014.

M. ROZIER insiste car le passage à niveau n° 19 voit passer entre 80 et 120 camions par jour, auxquels il faut ajouter les camions militaires et la circulation automobile dense.

M. GLORIOD rappelle sa préoccupation, en termes de sécurité, de supprimer le passage piéton qui traverse la voie ferrée Lyon-Ambérieux, dans le virage de la RD 84, entre les deux passages à niveau, datant de 1946 et devenu un danger public. Il est donc de nouveau demandé à la SNCF et RFF de supprimer ce passage. Il précise que cette demande ne concerne pas forcément le CLIC mais qu'il tient à la réitérer autant de fois que possible.

Mme DEMARET, en tant que chef de projet du préfet en matière de sécurité routière, propose d'organiser un tour de table avec tous les partenaires concernés (SNCF, RFF, Conseil Général, préfecture, mairie de Balan) pour discuter de ce sujet.

Elle précise qu'il est prévu dans l'arrêté préfectoral du 27 janvier que la SNCF et les RFF (Réseaux Ferrés de France) fassent partie des personnes et organismes associés (POA) qui participent à l'élaboration du PPRT, ainsi que, dans le domaine des transports, le Conseil Général et le Conseil Régional.

M. ROZIER, en tant que riverain, se satisfait des études de danger qui montrent que le périmètre a été réduit.

Mme DEMARET rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PPRT, le Préfet prendra l'initiative d'une réunion publique après l'élaboration de la carte des aléas. Cela aura donc plus probablement lieu fin mai / début juin 2011.

Sans question supplémentaire, M. le maire de Balan clôt la séance en remerciant les participants. Il rappelle que ces réunions sont importantes sur un plan communautaire, dans le cadre de la vie du territoire.
